



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.338

OBJET : FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE SUR LE DOMAINE DE LA GRASSIE : DÉCISION DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION PAR LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE - CRÉATION D'UN CODE OPÉRATION.

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESEA, M. Gérard GERACI à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET

Secrétaire : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Constructions Neuves
Mission Archéologique

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : Monsieur Jean CHORRO

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE SUR LE DOMAINE DE LA GRASSIE : DÉCISION DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION PAR LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE - CRÉATION D'UN CODE OPÉRATION. - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

LA SACOGIVA projette la construction d'un ensemble de logements sociaux au lieu-dit Domaine de la Grassie, avenue Ernest-Prados, au quartier de Pont-de-l'Arc.

Les terrains concernés par ce projet ont fait, en 2009, l'objet d'un diagnostic qui a mis au jour plusieurs bâtiments antiques qui constituent le premier ensemble archéologique découvert sur les rives de l'Arc dans le cadre de recherches organisées. Au vu des résultats de cette intervention, le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a émis le 13 août un arrêté prescrivant une fouille préventive.

En vertu de son agrément comme opérateur agréé en archéologie préventive et conformément à la décision prise par délibération n° 2009-1094 du Conseil Municipal, la Mission archéologique a répondu, le 30 octobre 2009, à l'appel public à la concurrence lancé par la SACOGIVA pour la réalisation de cette opération.

L'opération comprend trois phases d'intervention :

- le suivi des travaux de pré-terrassement par une équipe réduite d'archéologues pendant 0,5 mois ;
- la fouille proprement dite, qui est programmée sur une durée de 2,5 mois et assortie d'une réserve de 10 jours ouvrés complémentaires en cas d'intempéries ;
- la phase de " post-fouille " qui est programmée sur une durée de 2,5 mois.

Une prestation supplémentaire d'anthropologie est également prévue en cas de découverte de sépultures (durée de la prestation : 4 mois). Le déclenchement de cette prestation dépendra des premiers résultats de la fouille ; sa durée et son déclenchement seront arrêtés par le Service régional de l'Archéologie de PACA.

L'offre de la Mission archéologique qui s'élève à 298 463, 69 € HT, soit 356 962, 58 € TTC a été retenue par la SACOGIVA.

Il convient donc aujourd'hui de confirmer le principe de réalisation de cette opération par la Mission archéologique, sachant que la Ville en qualité d'opérateur économique sera rétribuée par la SACOGIVA pour la totalité des frais engagés conformément à l'offre de prix contractualisée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER la Mission archéologique à réaliser cette opération de fouille préventive pour le compte de la SACOGIVA,

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur le premier Adjoint délégué à l'Archéologie à signer tous les documents nécessaires pour sa mise en œuvre,

ADOPTER l'unité fonctionnelle selon la fiche opérationnelle ci-jointe .

DIRE QUE les dépenses relatives à la réalisation de la fouille seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne 90324 2135 2871 pour un montant prévisionnel de 23 000 € HT soit 27 508 € TTC et sur la ligne 92324 60632 2871 pour un montant prévisionnel de 275 463, 69 € HT soit 329 454 ,58 TTC.

DIRE que les dépenses engagées par la Ville, pour un montant prévisionnel de 298 463, 69 € HT soit 356 962 ,58 € TTC, seront payées par la SACOGIVA conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat.

2010.338 - FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE SUR LE DOMAINE DE LA GRASSIE : DÉCISION DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION PAR LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE - CRÉATION D'UN CODE OPÉRATION.

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, Mme Fatima DRAOUZIA, M. Alexandre GALLESE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Danielle SANTAMARIA

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DIRECTION GENERALE
SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION ADJOINTE
GRANDS TRAVAUX
DEPARTEMENT CONSTRUCTIONS NEUVES
MISSION ARCHEOLOGIQUE

CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : réalisation d'une fouille archéologique sur le domaine de la Grassie

Date ou période de la réalisation : fouilles et post-fouilles de mai à décembre 2010

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 12 avril 2010

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Fournitures et Services		
Logistique de chantier		
Location de bungalows de chantier	9 300 €	mapa < 90 000 €
Ouverture compteur et consommation électrique	700 €	contrat ERDF
Appareils domestiques (plaque chauffante, cafetière, micro-onde...)	1 000 €	Marché M 90 70
Installation électrique de chantier	5 290 €	Marché A8053
Balisage chantier	150 €	Marché A8 026
Matériaux de construction (platelage de circulation chantier)	700 €	Marché A8 012
Location véhicules		
	4 150 €	Marché en cours
Consommable		
Eau potable conditionnée	1 200 €	Marché M10 001
Produits d'entretien (savonnette, éponge, brosse, articles textiles, sacs plastiques, papier à usage domestique...)	350 €	Marchés A8 026, A8 097, A8 098, A8 099, A8 100, A8 101, M 10 021
Papeterie générale	2 800 €	Marchés en cours
Papeterie spécialisée	1 800 €	petits lots art 27
Outillage		
Outillage général	11 000 €	Marchés A8 011, A7 128
Outillage archéologique spécialisé	2 700 €	petits lots art 27

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
Equipement de protection individuel		
Casques de chantier, lunettes de protection...	400 €	Marchés en cours
Vêtements haute visibilité	400 €	Marché P 10 008
Chaussures et bottes de sécurité	1 500 €	Marché P 9 Ø1
Vêtements de travail	1 500 €	Marché P 10 009
Traitement du mobilier archéologique		
Consolidation de mobilier métallique	4 000 €	mapa < 90 000 €
Consolidation de monnaie	4 000 €	mapa < 90 000 €
Consolidation mobilier en verre	4 000 €	mapa < 90 000 €
Matériel de reconditionnement	1 600 €	petits lots art 27
Analyse		
Analyse spécifique	2 850 €	petits lots art 27
Analyse courante	6 900 €	mapa < 90 000 €
Protection vestiges	700 €	Marché A8 012
Publication		
Travaux d'impression	4 000 €	Marché A8 064
Maquettage	2 000 €	petits lots art 27
Numérisation	3 000 €	petits lots art 27
Documentation spécialisée	2 000 €	Marché A8 060
Matériel d'archivage documentaire	1 800 €	mapa < 90 000 €
Matériel photographique et informatique		
Matériel photographique (cellule, filtre, pare-soleil, pellicules, développement...)	1 200 €	petits lots art 27
Matériel informatique (petit portable de chantier, scanner diapositive...)	1 800 €	petits lots art 27
Montant global de l'unité fonctionnelle	84 790 €	
Procédure : MAPA inférieur à 90 000 € ht		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.